

**Procès-Verbal de la réunion d'installation
de la Commission Locale de l'Eau
du 20 octobre 2008
14h30**

SAGE du Bassin Houiller

Le 20 octobre 2008, à 14h30, à Forbach, Madame Sylvie HOUSPIC, Sous-Préfète de Forbach, a installé la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller.

La liste des membres présents est jointe en annexe.

Mme Sylvie HOUSPIC ouvre la séance en saluant l'ensemble des membres présents pour cette réunion d'installation de la CLE. Elle rappelle les éléments qui ont rythmé la phase d'émergence, des premières réflexions datant de 1998 jusqu'à la publication de l'arrêté n°2008-DDAF/3-77 du 4 Avril 2008 fixant le périmètre du SAGE du Bassin Houiller et l'arrêté n°2008-DEDD/3-129 du 1^{er} Août 2008 portant constitution de la CLE.

Ordre du jour :

1. Présentation générale
2. Elaboration du SAGE et calendrier prévisionnel
3. Plan de financement
4. Election du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
5. Présentation du projet de règles de fonctionnement de la CLE

1- Présentation générale – phase d'émergence du SAGE

M. Jean BAUDET, représentant de la DDAF, assure une présentation portant sur la phase d'émergence.

- le SAGE, outil de planification, a été mis en place par la loi sur l'eau de 1992. Le SAGE vise à rechercher un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages. Deux leviers sont possibles dans le cadre de la réalisation du SAGE : le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** de la ressource en Eau (PAGD), opposable à l'Etat, aux collectivités et établissements publics, et le **Règlement**, opposable aux tiers.
- les enjeux portent sur les eaux superficielles (risque de non atteinte du bon état Directive Cadre sur l'Eau pour le Merle, la Rosselle et la Bisten), sur la nappe des GTI qui est largement exploitée en Moselle, et sur les milieux naturels (protection des zones humides et des espèces protégées)
- le périmètre est cohérent au plan hydrographique et socio-économique. Deux propositions avaient été présentées, un périmètre resserré (41 communes) et un

périmètre étendu (72 communes). La deuxième proposition a été retenue : le périmètre du SAGE, fixé par l'arrêté du 4 avril 2008, comprend donc 72 communes, avec 31 communes qui sont concernées pour leurs eaux souterraines uniquement et 41 communes qui sont concernées pour leurs eaux souterraines et superficielles.

- La CLE est composée de 36 membres (18 membres appartenant au collège des représentants des collectivités territoriales ; 9 membres appartenant au collège des usagers et 9 membres appartenant au collège des représentants de l'Etat). L'arrêté portant désignation des membres de la CLE date du 1^{er} Août 2008.

2- Présentation du SAGE – Phase d'élaboration du SAGE du Bassin Houiller

Melle Emilie LEBOEUF, animatrice du SAGE du Bassin Houiller au Conseil Général de Moselle, structure porteuse du SAGE, présente les différentes étapes d'élaboration d'un SAGE, puis présente le calendrier prévisionnel pour les premières étapes d'élaboration du SAGE du Bassin Houiller.

- tout au long de l'élaboration du SAGE, l'accent sera mis sur la concertation
- les retours d'expérience montrent que 6 années sont nécessaires entre l'installation de la CLE et l'approbation du SAGE
- la réalisation de l'état des lieux (état initial, diagnostic et tendances et scénarii) sera déléguée à des bureaux d'études, la mission est évaluée à 15 mois, hors période de validation par la CLE. La mission pourra débuter début 2009
- les « produits » du SAGE ont une portée juridique importante ; les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme ou encore cartes communales) devront être compatibles au PAGD, et les règles et mesures qui seront définies dans le règlement seront opposables aux tiers
- une évaluation environnementale du SAGE doit être menée pour comparer les scénarii, elle contribue à faire évoluer le SAGE vers un projet ayant un impact moindre sur l'environnement
- une nouvelle structure porteuse devra être déterminée pour assurer la mise en œuvre du SAGE une fois que celui-ci sera approuvé.

3- Plan de financement

M. Emilio RODRIGUEZ, chargé d'affaire à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, présente le plan de financement pour les études du SAGE du Bassin Houiller, et pour le poste d'animateur SAGE :

	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Conseil général	Conseil Régional
Etude	50 %	30 %	20 %
Animation	80 %	10 %	10 %

4- Election du Président

Mme Simone HAMANN s'est fait connaître pour le poste de président de la CLE. Aucune autre candidature n'est déposée.

Mme Simone HAMANN est élue Présidente de la CLE à l'unanimité.

Mme Simone HAMANN remercie de leur confiance les membres de la CLE. Consciente que la CLE a un rôle important à jouer, elle compte sur l'ensemble des membres et également sur la participation des techniciens pour conduire au mieux le SAGE et répondre aux enjeux spécifiques au territoire.

5- Approbation des règles de fonctionnement

Mlle Emilie LEBOEUF présente les points importants du projet des règles de fonctionnement. Les articles suivants sont modifiés comme suit :

Article 6	Les vices-Présidents sont élus dans les mêmes conditions que le Président, ils sont au nombre de 3 : <ul style="list-style-type: none">- 2 vice-Présidents appartenant au collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux- 1 vice-Président appartenant du collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées
Article 7	Dès adoption du présent règlement, le Bureau sera ainsi constitué : <ul style="list-style-type: none">- 5 membres titulaires du collège des élus dont le Président et les 2 vices-Présidents- 2 membres titulaires du collège des utilisateurs et usagers, élus par le même collège, dont le vice-Président- 2 membres du collège des services de l'Etat et des établissements publics, désignés par le Préfet.
Article 7	Le Bureau se réunit au moins une fois par semestre.
Article 11	La CLE auditionne des experts en tant que de besoin ou à la demande de 5 au moins des membres de la CLE.

Après ces modifications, les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité.

Mme la Sous-Préfète invite les membres de la CLE à faire une pause pour désigner leurs représentants au Bureau et pour la vice-Présidence.

Election des vice-Présidents et du Bureau

Candidature pour le collège des collectivités :

- M. Jean-Claude HOLTZ, Conseiller Général et Vice-Président délégué à l'Environnement, se présente pour le poste de premier Vice-Président.
- M. Raymond MAREK, représentant du Syndicat mixte intercommunal d'assainissement Sud Bisten, présente sa candidature pour le poste de deuxième Vice-Président

Candidature pour le collège des usagers :

- Mme Nicole HOERNER, représentante de l'UFC « Que Choisir », se présente pour le poste de troisième Vice-Présidente

Les vice-Présidents sont élus à l'unanimité.

Pour le Bureau, Messieurs Gaston ADIER et Jean-Bernard MARTIN présentent leur candidature pour le collège des collectivités, et M. Jean-Baptiste LUSSON pour le collège des usagers. Mme la Sous-Préfète désigne M. Jean BAUDET, représentant de la DDAF, et M. Emilio RODRIGUEZ, représentant de l'Agence de l'Eau pour le collège des représentants de l'Etat.

Les membres du Bureau sont élus à l'unanimité.

Constitution du Bureau pour le SAGE du Bassin Houiller :

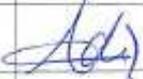
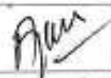
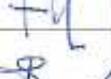
Collège des collectivités	<ul style="list-style-type: none">- Mme Simone HAMANN, Présidente du Syndicat intercommunal d'assainissement des Trois Vallées, Présidente de la CLE- M. Jean-Claude HOLTZ, Conseiller Général et Vice-Président du CG délégué à l'environnement, vice-Président de la CLE- M. Raymond MAREK, représentant du Syndicat mixte intercommunal d'assainissement Sud Bisten, Vice-Président de la CLE- M. Gaston ADIER, Président du Syndicat des Eaux Usées de la Vallée de Lauterbach- M. Jean-Bernard MARTIN, Président du syndicat d'aménagement et de l'entretien de la Rosselle
Collège des usagers	<ul style="list-style-type: none">- Mme Nicole HOERNER, représentante de l'UFC « Que Choisir », Vice-Présidente de la CLE- M. Jean-Baptiste LUSSON, représentant du GECNAL
Collège des représentants de l'État	<ul style="list-style-type: none">- Un représentant de la DDAF de Moselle- Un représentant de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Mme Simone HAMANN annonce qu'elle convoquera prochainement le Bureau avant de lever la séance.

Les diaporamas présentés pendant la réunion ainsi que les règles de fonctionnement de la CLE sont mis en ligne sur le site www.gesteau.fr

Fin de la réunion d'installation de la CLE à 16h30

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN HOULLER
REUNION DU 20 OCTOBRE 2008
LISTE D'EMARGEMENT

organismes	représentants	émargement
Fédération départementale des maires de la Moselle	Jacques FURLAN, VP de la CC de Freyming-Merlebach	
	Gaston ADIER, P du syndicat des eaux usées du Lauterbach	
	Édouard MAMWURM, conseiller CC Warndt	
	Patrick DEL BANO, P du SAFE	
	Marcel WILHELM, Régie de l'eau de Hombourg-Haut	
Association des maires ruraux de la Moselle	Simone HAMANN, P du syndicat d'assainissement des Trois Vallées, maire de Lachambre	
	Denis CISEL, P du SIE de Seingbouse	
	Clément LARCHER, P du SIE de Bouzonville	
	Charles MAIRE, P du SIE de Folschviller	
Conseil Général	Jean-Claude HOLTZ, vice-président	
Conseil Régional	Chantal BARBACCI, conseiller régional	
Communauté d'agglomération de Forbach	Jean-Claud HEHN, vice-président	
Syndicat intercommunal des eaux du Winborn	Jean-Jacques GRIMMER	
SIE Basse-Vigneulles et Faulquemont	Jean-Marie BURTARD, président <i>Mr BERTHOMIE ingénieur</i>	
SIE Berel	André DUPPRÉ	
Syndicat intercommunal d'assainissement du sud Bisten	Raymond MAREK	
Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Rosselle	Jean-Bernard MARTIN, président	
Énergis à Saint-Avoid	Hervé DEFLANDRE	

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN HOULLIER
REUNION DU 20 OCTOBRE 2008
LISTE D'EMARGEMENT

organismes	représentants	émargement
Chambre de commerce et d'industrie	Olivier BERTRAND	
Chambre de métiers	Richard URBANEK, cordonnier-bottier	
Chambre d'agriculture	Michel ZIMMERMANN	
Fédération départementale de pêche	Jean-Marie BURT	
Syndicat départemental de la propriété rurale privée	René MARX	
Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)	Eric LAHAYE, chef du centre de Forbach VÉOLIA EAU	
ADELP	Michel KASPAR, président	
GECNAL	Jean-Baptiste LUSSON	
UFC Que Choisir	Nicole HOERNER	
Préfet	S. Housiac Jd Forbecl	
Directeur régional de l'environnement	H. Paigne M. Delorme	
Directeur départemental délégué de l'agriculture et de la forêt	Jean BAUDOT	
Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales	ROBERT Hélène	
Directeur départemental de l'équipement		
Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement	Philippe LIJTAED	
Agence de l'eau Rhin Meuse	Emilio RODRIGUEZ	
Établissement public foncier de Lorraine		
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Patrick MULLER D.D. Vincent BURGON (DIR)	
JDE de Sarreguemines	Pascal RIDGEN	
CG 57 IDEER	Hélène MAS	
AERN	Nathalie Siefert	